

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 595

Artikel: Exploitation : la Genève souterraine des clandestins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'argent cher

blèmes premiers est l'endettement des pays pauvres¹. Il atteint des degrés inacceptables et insupportables. La hausse persistante du loyer de l'argent non seulement renforcera l'exploitation financière de ces pays, mais acculera certains d'entre eux à la faillite.

Le paradoxe international, c'est que le marché est abondamment ravitaillé en liquidités. Les capitaux à court terme obtenus, entre autres, par la vente du pétrole, dont le produit excède pour certains pays les possibilités de réinvestissement nationales, sont énormes. Dans la mesure où ils peuvent être placés à des taux qui dépassent 10%, le profit est double: d'abord à la vente (de l'or noir), puis au placement du produit de la vente.

Circonstances aggravantes, la convertibilité des monnaies crée une surenchère. Une monnaie faible se défend en offrant des conditions avantageuses.

Mais l'escalade n'a pas de limites. Le dollar voit des placements proches de 20%, quand bien même il est en forte hausse. Que doit dès lors offrir une monnaie dans un pays où il est nécessaire de corriger les risques de perte de change? On signale des 30% français, à un mois de terme. C'est du délire!

La Suisse serait sage de résister à cette politique non-maîtrisée d'argent cher, qui a dérapé au-delà des intentions de redressement conjoncturel.

Le développement du deuxième pilier permet, sans sacrifice particulier, de ravitailler le marché hypothécaire indigène. les banques pourraient d'autre part s'engager à ne pas servir, pour les capitaux suisses, de plaques tournantes orientant systématiquement les placements vers les profits étrangers les plus élevés. Une proportion minimale entre le

placement extérieur au pays et le placement interne est concevable. Une nouvelle forme de quota. Il n'y a aucune raison de se laisser lier par un marché international qui tend à l'absurde. Une politique nationale mérite d'être définie dans ce secteur.

A défaut, quelle explication donnera-t-on à ceux qui dès maintenant, locataires, paysans, ont commencé à payer? «Domaine Public» mènera systématiquement campagne contre cette redistribution injustifiée du revenu national.

¹ Pour mémoire. L'endettement des pays en développement est directement lié au déficit croissant de leurs balances des paiements: 11 milliards de dollars (pays de l'OPEP exclus) en 1973, près de 70 milliards en 1980. L'endettement, devenu inévitable auprès des pays industrialisés, a littéralement explosé pendant la dernière décennie: 75 milliards de dollars en 1970, 340 milliards fin 1979. Les pays fortement endettés consacrent donc chaque année davantage d'argent à payer les intérêts de la dette et, si possible, à rembourser cette dernière: près de 11 milliards en 1971, un tout petit peu moins de 90 milliards en 1980! Le montant du service de la dette des pays en développement était, en 1979, à peu près équivalent à la masse financière (aide au développement, crédits et investissements privés) qui, la même année, était attribuée à ces pays par les pays industrialisés.

EXPLOITATION

La Genève souterraine des clandestins

«Tu sais, c'est une vie un peu dégueulasse.» José, travailleur clandestin pour la deuxième année consécutive, après une année passée sous permis «saisonnier», me présente ses camarades, comme lui sans papiers réguliers, dans le café qui leur sert de point de ralliement.

Combien sont-ils, dans la même situation que José, à Genève? Trois mille, quatre mille, comme l'affirme le Contrôle de l'habitant?

L'estimation est délicate.

Une chose est sûre: on en est venu à créer ainsi une nouvelle catégorie de travailleurs. Leur existence est connue des autorités et admise par elles. Elle permet à certains secteurs de participer à bon compte au «redémarrage» de l'économie genevoise.

La majorité de ces travailleurs sans existence proprement légale est engagée dans l'hôtellerie, la restauration, les entreprises de nettoyage; une minorité dans le bâtiment ou dans certains petits ateliers, liés à la métallurgie du bâtiment.

La plupart de ces travailleurs sont des jeunes que le chômage en Italie, en Espagne ou au Portugal a lancé sur les chemins de l'immigration.

PLUS DUR QUE POUR LES SAISONNIERS

Dans l'hôtellerie, dans la restauration, leur situation est à peu de choses près celle des saisonniers, permis excepté bien évidemment — jusqu'ici, le permis c'était la possibilité d'obtenir un permis annuel après 36 mois d'activité répartis sur quatre ans. Salaires: entre mille francs et mille trois cents francs, nourris à midi (on devine aisément comment); de ce montant sont déduits l'AVS (eh oui!), l'impôt à la source (il n'y a pas de petit profit pour l'Etat), les cotisations à l'assurance-maladie (voyez le clandestin se présenter et justifier de sa situation professionnelle!) et à l'assurance-chômage (toujours plus fou!).

Les clandestins, on les trouve dans toutes les exploitations, quelle que soit leur taille. Lors du séjour d'un chef d'Etat étranger dans un hôtel réputé, la police qui, par mesure de sécurité, procérait à une fouille approfondie des lieux, découvrit une vingtaine de clandestins parqués dans quelque recoin de l'envers du décor. L'affaire, bien entendu, n'eut pas de suite. Double «légalité».

AGENCES SPÉCIALISÉES

Dans le bâtiment ou dans la métallurgie du bâtiment, ce sont le plus souvent les petites entreprises,

les petits ateliers qui prennent le «risque» d'engager directement des clandestins. Les autres sociétés ont recours aux services de modestes agences de travail temporaire qui assument, elles, les risques et les bénéfices.

On recherche surtout des travailleurs qualifiés, mais on ne dédaigne pas de mettre la main sur des manœuvres, généralement moins payés que les saisonniers dont le contrat, qui plus est, fait l'objet d'un contrôle lors de l'attribution des permis.

Deux entreprises de travail temporaire se sont vues ces derniers temps infliger de lourdes amendes, non pas pour avoir employé des clandestins, mais, selon le syndicat des travailleurs de la construction, pour avoir négligé le prélèvement des impôts et de l'AVS...

Pendant les trois mois d'hiver, l'effectif des clandestins s'accroît des saisonniers du bâtiment et de l'hôtellerie dont les patrons ont besoin pour faire «tourner» les entreprises. Même situation dans la restauration.

Voilà pour la vue d'ensemble.

SANS DÉFENSES

Comment les clandestins vivent-ils leur passage dans notre pays? Comme les saisonniers, ils sont sans défense vis-à-vis de leurs employeurs...

Le clandestin apprend rapidement que tout diffère, de quelque nature qu'il soit, débouche obligatoirement sur son retour au pays et sur le chômage. Lorsqu'il est logé par le patron, il évite difficilement d'être mobilisé pendant son jour de congé pour remplacer un absent, un malade (interrogez un patron, il vous dira que ces gens-là ne ratent pas une occasion de gain supplémentaire). Et que faire quand les impôts à la source, les déductions sociales restent dans la caisse du patron? Protester quand on est pieds et poings liés?

La recherche constante du travail, le fait de savoir que l'on est dans l'illégalité sans possibilité d'émer-

ger, sans aucun droit, plonge le clandestin dans un état de tension permanente. Il faut être jeune pour supporter cette vie-là; et ils le sont tous, ou quasi-tous. Mais imagine-t-on l'existence d'une famille, la mère avec ses enfants, perpétuellement dans la crainte qu'un bruit pourrait alerter le voisin? On cite le cas de couples qui vivent cela depuis dix ans.

LA CONCURRENCE DES PORTUGAISES

Cette année, la situation s'est encore aggravée avec l'arrivée d'une vague plus importante d'immigrés, des Portugais et des Portugaises pour l'essentiel, femmes ou conjoints de saisonniers. Pour obtenir un travail, ces travailleurs-là se contentent de huit cents à neuf cents francs par mois. D'où une concurrence sauvage sur les salaires. On devine à qui profite cette nouvelle forme de liberté du commerce et de l'industrie dans l'esclavage.

Plonger dans le monde des clandestins, c'est découvrir un univers soigneusement camouflé. Derrière la façade de la prospérité helvétique, on

A SUIVRE

Bonne nouvelle: les managers suisses comptent parmi les mieux payés de la planète. Qu'on prenne en compte les revenus bruts ou nets, d'un directeur général ou d'un chef du personnel, les seuls qui démontrent le pion aux Suisses, ce sont les Américains (et même, selon le Management Centre Europe qui a mené l'enquête, ce sont nos chefs du personnel qui ont, en moyenne, le revenu brut le plus élevé au monde). Une médaille d'argent dont il faudra se souvenir au moment des licenciements qui accompagnent certaines «restructurations» décidées par des sociétés réputées en difficultés.

* * *

Sur le front de l'uranium, comme nous le montrions tout récemment dans ces colonnes (DP 593),

constate que la richesse ou du moins le confort généralisé s'appuie sur le dénuement matériel, psychologique et juridique organisé dans l'ombre, et réputé assez bon pour toute une race d'exploités: le clandestin n'existe pas, même dans les sacro-saintes statistiques. Il y a les chiffres officiels, et une sorte d'«ailleurs» qui est toujours la Suisse, mais en réalité nulle part.

Derrière la Genève des banques et des hôtels, il y a la ville des clandestins, à plusieurs dans une chambre, voués au silence. L'hygiène suisse relève du lavage de cerveaux.

Les syndicats et en particulier les syndicats chrétiens demandent des permis pour ces travailleurs. Et ils ont raison.

Des questions fondamentales demeurent. Que penser d'une économie — celle de Genève comme celle de tous les pays prospères — incapable de résoudre les problèmes posés par l'existence d'emplois moins «intéressants» autrement qu'en déplaçant des chômeurs des pays les plus pauvres à seule fin de les exploiter, tant sous l'angle économique que sous l'angle des droits élémentaires?

la bataille fait rage, non seulement entre les géants qui se sont mis d'accord pour monopoliser la production et leurs clients aux prises avec cette nouvelle dépendance, mais entre les populations concernées et les sociétés minières. En Suède et au Canada, la contestation s'affirme contre l'exploitation des gisements. Aux Etats-Unis également: le 4 mai dernier, l'Etat du New Jersey, un an près l'Etat du Vermont, interdisait l'exploitation des mines d'uranium (décision prise pour sept ans, compromis entre le feu vert immédiat et l'interdiction définitive). Prise de conscience de la population, à la fois des dangers que représente de telles entreprises pour son environnement immédiat (épuisement et contamination de l'eau de la région), et des responsabilités des sociétés minières dans le cycle du nucléaire.